

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 12 janvier 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 12 janvier 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Jean-Guy Gosselin  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.**

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 14 décembre 2015.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2016".
  - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses - Exercice financier 2016".
  - 4.3 Autorisation de paiements des charges incompressibles - Année 2016.
  - 4.4 Autorisation de participation du personnel administratif à des formations offertes par le Cégep Beauce-Appalaches à la session hiver 2016.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin.
  - 5.2 Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du "Programme d'amélioration du réseau routier local" - Année 2016.
  - 5.3 Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 5.4 Adjudication du contrat pour services professionnels pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts dans le cadre de la TECQ.
  - 5.5 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réfection de l'égout pluvial sur la route 277 dans le cadre du programme TECQ.
  - 5.6 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 5.7 Autorisation d'approprier, à même l'excédent accumulé non affecté, une

somme de 4 950 \$ au fonds général pour une partie des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de service du réservoir d'eau potable de l'ex-Ville.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du Comité consultatif d'urbanisme.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

7.1 Autorisation d'approprier, à même le surplus non affecté de la municipalité de l'année 2015, une somme de 2 032,75 \$ devant servir de surplus accumulé affecté loisirs (amélioration des équipements).

7.2 Appui à l'organisation "Les Fêtes du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin" pour sa demande d'aide financière dans le cadre du programme "Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine" du gouvernement du Canada.

7.3 Renouvellement du protocole d'entente avec la maison de jeunes l'Olivier des Etchemins.

7.4 Demande d'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 1 225,99 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - Centre des arts et de la culture)".

7.5 Demande d'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 6 036,19 \$ à même l'excédent accumulé affecté "Les Fêtes du 150<sup>e</sup>".

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a)

b)

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».*

Le maire profite de cette première séance de l'année 2016 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2016  
2.

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

3.

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1<sup>ER</sup> ET DU 14 DÉCEMBRE 2015**

---

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 14 décembre 2015 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

002-01-2016-1

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

002-01-2016-2

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2016 et l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2016 ainsi que du programme triennal d'immobilisations, années 2016-2017-2018, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

### **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

003-01-2016  
4.1

### **AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS, COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2016"**

---

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2016 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2016 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

***Adoptée à l'unanimité.***

004-01-2016  
4.2

**AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS DIVERSES - EXERCICE FINANCIER 2016"**

---

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2016 concernant les "contributions diverses";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2016 concernant les "contributions diverses".

***Adoptée à l'unanimité.***

005-01-2016  
4.3

**AUTORISATION DE PAIEMENTS DES CHARGES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2016**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'ensemble des paiements incompressibles de l'année 2016, le tout en référence au document intitulé "charges incompressibles - budget 2016" préparé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

006-01-2016  
4.4

**AUTORISATION DE PARTICIPATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF À DES FORMATIONS OFFERTES PAR LE CÉGEP BEAUCE-APPALACHES À LA SESSION HIVER 2016**

---

Considérant l'intérêt manifesté par le personnel administratif concernant leur participation à diverses formations reliées à leur travail;

Considérant que les membres du conseil veulent donner à tous les employés les outils requis afin de permettre à chacun d'offrir les meilleurs services à la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE les membres du personnel administratif soient autorisés à participer aux formations suivantes :

- "Gestion du temps et des priorités" 25 février à St-Georges Amélie Richard
- "Je déborde, je délègue, je développe mes gens" 16 mars à St-Joseph Carole Provençal
- "Publipostage (Word 2010)" 18 février à St-Joseph Jacqueline Ouellet
- "Tableaux et formulaires (Word 2010)" 25 février à St-Joseph Linda St-Hilaire
- "Tableaux croisés dynamiques (Excel 2010)" 28 janvier à St-Joseph Carole Provençal

QUE la municipalité assume les frais inhérents engendrés par leurs participations auxdites formations.

***Adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

007-01-2015  
5.1

**ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2016, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	134 553 \$
Dépenses :	202 884 \$
Déficit :	68 331 \$
Participation municipale au déficit (10%) :	6 833 \$

Le tout en référence au document déposé par le directeur général aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente résolution.

***Adoptée à l'unanimité.***

008-01-2016  
5.2

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - ANNÉE 2016"**

---

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2016 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

009-01-2016  
5.3

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme et accepte, par la présente résolution, l'organigramme, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, soumis par le directeur du service de la Sécurité incendie, M. Sylvain Poulin;

QUE l'ensemble des membres du personnel affectés au service et inscrits à l'organigramme soient confirmés dans leurs fonctions respectives. Le présent organigramme remplace la ou les versions antérieures.

***Adoptée à l'unanimité.***

010-01-2016  
5.4

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DE LA TECQ**

---

Considérant que la municipalité doit faire inspecter ses conduites d'égout (sanitaire et pluvial) de plus de cinquante (50) ans sur son territoire d'ici les dix (10) prochaines années et que dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, un minimum annuel de conduites doivent être inspectées ;

Considérant que la municipalité prévoit réaliser des travaux, cet été, sur plusieurs de ces conduites et qu'une inspection est obligatoire si nous voulons que lesdits travaux soient subventionnés dans le cadre de la TECQ;

Considérant que deux (2) soumissionnaires sur trois (3) ont soumissionnés soit les entreprises CAN-EXPLORE et VEOLIA;

Considérant que, pour une quantité de +/- 2 900 mètres de conduites à inspecter, l'entreprise CAN-EXPLORE est le soumissionnaire conforme et le plus bas, soit à 5,25 \$/m pour le nettoyage et 5 \$/m pour l'inspection caméra (taxes en sus), comparé à VEOLIA qui est à 8,70 \$/m pour le nettoyage et 4,70 \$/m pour l'inspection caméra (taxes en sus);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à la "Firme CAN-EXPLORE" la fourniture de services professionnels pour les travaux de nettoyage et d'inspection caméra des conduites d'égouts au coût de 5,25 \$/m pour le nettoyage et de 5 \$/ m plus les taxes, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ net. Le tout sera payé par la subvention dans le cadre du programme TECQ. Les travaux devront être réalisés dans les six (6) semaines suivant la présente adjudication.

***Adoptée à l'unanimité.***

011-01-2016  
5.5

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA ROUTE 277 DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ**

---

Considérant que pour la réfection de l'égout pluvial sur la route 277, la municipalité aura besoin de plans et devis détaillés réalisés par une firme d'ingénieurs;

Considérant que la municipalité prévoit réalisé lesdits travaux cet été et qu'une demande d'aide financière se doit d'être approuvée dans le cadre de la TECQ en priorité 3;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à la firme "Tetra Tech QI inc." la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis détaillés pour les travaux de réfection de l'égout pluvial sur la route 277 pour un montant forfaitaire de 19 900 \$ plus les taxes applicables, qui sera payé par la subvention dans le cadre du programme TECQ.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.6 **AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Serge Plante, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

---

Serge Plante, conseiller

012-01-2016  
5.7

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ, UNE SOMME DE 4 950 \$ AU FONDS GÉNÉRAL POUR UNE PARTIE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DE SERVICE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE L'EX-VILLE**

---

Considérant l'état avancé de la toiture et des risques de bris (panneau électrique) que pourrait occasionner une fuite d'eau;

Considérant que les travaux de réfection de la toiture devaient obligatoirement être réalisés rapidement;

Considérant que les coûts de ces travaux n'avaient pas été prévus au budget 2015;

Considérant que les travaux ont coûté 7 979,05 \$;

Considérant qu'il y a une disponibilité budgétaire à l'entretien de ce bâtiment de 3 029,05 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, la somme de 4 950 \$ au fonds général pour défrayer une partie des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de service du réservoir d'eau potable de l'ex-Ville.

***Adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

013-01-2016  
6.1

**CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la durée de leur mandat :

**Représentants de la population :**

- Messieurs Benoît Drouin et Sylvain Lafontaine (février 2015 à janvier 2017);
- M. Gilles Neault et Mmes Catherine Poulin et Nancy Auclair (février 2016 à janvier 2018).

**Représentants du Conseil municipal :**

- MM. Serge Plante (président) et Sylvain Drouin.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 011-01-2015.

***Adoptée à l'unanimité.***

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

014-01-2016  
7.1 **AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNÉE 2015, UNE SOMME DE 2 032,75 \$ DEVANT SERVIR DE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même le surplus non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 2 032,75 \$, ladite somme devant être versée au surplus accumulé affecté loisirs (amélioration d'équipements) et représentant les revenus d'amélioration de l'année 2015 prévus et déposés au fonds général;

Aréna	923,75 \$
Centre des arts et de la culture	965,00 \$
Balle-molle	144,00 \$
	<hr/>
	2 032,75 \$

***Adoptée à l'unanimité.***

015-01-2016  
7.2 **APPUI À L'ORGANISATION "LES FÊTES DU 150<sup>E</sup> DE LAC-ETCHEMIN" POUR SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE" DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

---

Considérant que le Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin est l'organisme désigné par le Conseil municipal pour l'organisation des fêtes prévues en 2017;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin sera un partenaire de premier plan auprès de l'organisme afin de faciliter l'organisation des activités;

Considérant que le programme exige une preuve d'appui et qu'un formulaire doit être complété;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**



QUE le Conseil municipal appuie la demande d'aide financière déposée par le Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin dans le cadre du programme "Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine" pour l'organisation des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

QUE M. Laurent Rheault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à compléter et signer la partie E du formulaire de demande - *Confirmation du soutien du gouvernement municipal ou de l'autorité équivalente* et d'inclure notre participation financière (espèces et nature).

**Adoptée à l'unanimité.**

016-01-2016  
7.3

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON  
DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS**

---

Considérant le consentement réciproque des dirigeants de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et de la Municipalité de Lac-Etchemin à parapher un protocole d'entente concernant certaines conditions et modalités relatives au versement d'une aide financière annuelle;

Considérant qu'il est important de déterminer les termes et les conditions d'une collaboration respectueuse afin d'établir des liens harmonieux de coopération visant l'atteinte des objectifs préétablis par la Maison de jeunes;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH  
LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le protocole d'entente proposé et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole d'entente à intervenir entre la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et la municipalité et d'en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

**Adoptée à l'unanimité.**

017-01-2016  
7.4

**DEMANDE D'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL  
UNE SOMME DE 1 225,99 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ  
AFFECTÉ "LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS - CENTRE  
DES ARTS ET DE LA CULTURE)"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise que soit appropriée au fonds général une somme de 1 225,99 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - Centre des arts et de la culture)" pour l'achat d'un projecteur, d'un écran et du matériel nécessaire pour la salle au sous-sol.

**Adoptée à l'unanimité.**

018-01-2016  
7.5

**DEMANDE D'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL  
UNE SOMME DE 6 036,19 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ  
AFFECTÉ "LES FÊTES DU 150<sup>E</sup>"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise que soit appropriée au fonds général une somme de 6 036,19 \$ à même l'excédent accumulé affecté "Les Fêtes du 150<sup>e</sup>" afin de payer 50 % du cachet du Groupe Famous Live Band. Ce spectacle aura lieu le 22 juillet 2017.

**Adoptée à l'unanimité.**

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

019-01-2016

9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour décembre 2015 pour la somme de 217 502,32 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 111 384,32 \$ et déboursés directs : 106 118,00 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

**SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :**

11.1-a) Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 54, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER